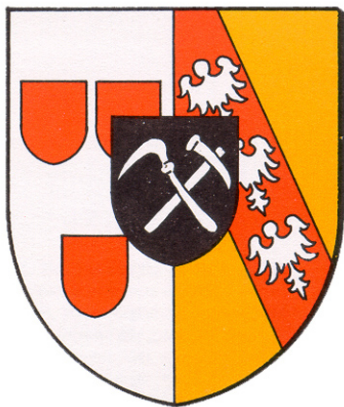


PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification simplifiée

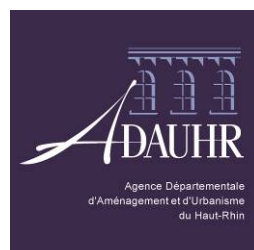
Sainte-Marie-Aux-Mines



**Exposé des motifs de la
modification**

MODIFICATION SIMPLIFIEE

Dossier mis à disposition du public



Juillet 2017

Exposé des motifs

La commune de Sainte-Marie-aux-Mines est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12 février 2007 et modifié le 24 février 2010.

Il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer ce document sur des points mineurs du règlement écrit et graphique afin de mieux le faire correspondre à la réalité des besoins locaux en attendant la mise en place d'un document d'urbanisme de portée intercommunale.

L'objet de la modification consiste à modifier les points suivants :

- En zone **UB** du PLU, l'article 11 relatif à l'aspect des constructions est modifié pour faciliter la mise en place de toitures plates ou à faible pente, dans un souci de diversification architecturale et de performances énergétiques.
- La réduction de l'emprise de l'emplacement réservé N°9 correspond à une mise à jour des acquisitions foncières qui ont permis de prolonger les voiries communales.

Les points constitutifs de la présente procédure de modification par voie simplifiée permettent de répondre aux besoins de la collectivité.

